

Procès-verbal de réunion du conseil d'école du 02/02/2018

Année 2017/2018

Localité : Saint Jean du Cardonnay
Nom de l'école : Jeanne d'Arc
Date : le vendredi 2 février 2018

Séance ouverte à 17h 40, levée à 19 h 10
Séance dirigée par Mme Marion MICHEL

- **Présents**

- **Membres du conseil des maîtres**

- Mme HARANG Marie-Charlotte
- Mme MICHEL Marion, directrice

- **Membres du conseil du Comité de Parents (titulaires ou suppléants)**

Titulaires :

- Mme DEBRIS Emmanuelle
- Mme MOULIN Caroline
- Mme CORBILLON Milène
- Mme TENART Claire

Suppléants :

- Mme LAMBERT Frédérique
- Mme BACHELET Mélanie

- **Membres de droit**

- M. SMADJA Inspecteur de l'Education Nationale
- Mme. BOURY, adjointe aux affaires scolaires

- **Excusés**

- M. NIEL, maire de Saint-Jean du Cardonnay
- Mme. LE MERLE, directrice en congé maternité
- Mme. BERTRAND, enseignante en congé maternité

- **Absent(s)**

- Mme DA SILVA Gladys
- Mme DUMONTIER Gwenaëlle

- **Secrétaire de séance**

- Enseignante : Mme HARANG

ORDRE DU JOUR : Les rythmes scolaires pour l'année 2018/2019

Par le décret du 28 juin 2017, le gouvernement autorise des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, notamment la mise en place de la semaine de quatre jours.

Ce conseil d'école extraordinaire est réalisé afin de statuer sur les horaires de classes qui seront retenus pour l'an prochain.

En premier lieu, Mme. Michel demande aux membres du conseil de donner leur avis sur l'éventuel **passage à la semaine de quatre jours**.

Mme. Moulin trouve dommage que ce changement soit possible au bout de seulement trois ans de mise en place de la semaine de quatre jours et demi avec école le mercredi matin. Elle se demande si nous avons le recul suffisant pour faire un bilan sur les résultats scolaires des élèves.

Les membres du conseil d'école approuvent la remarque.

Mme. Moulin fait part des résultats du sondage réalisé auprès des parents de l'école :

Pour le passage à quatre jours : 79,71 %

Contre : 18,84 %

Sans avis : 1,45 %

Elle lit les remarques et questions éventuelles des parents à ce sujet :

- 1) *Le passage à quatre jours permet une coupure dans la semaine ; les enfants sont plus fatigués avec la semaine de quatre jours et demi.*

Mme. Bachelet approuve cette remarque. Elle pense que le repos du mercredi est important.

Mme. Harang est d'accord. Elle dit par ailleurs qu'il serait préférable de travailler le samedi matin, qui était une matinée de travail très efficace en école élémentaire, mais que cela posait problème en maternelle à cause d'un absentéisme fort.

Mme. Moulin dit que certains parents aussi avait noté sur l'enquête qu'ils préféreraient un retour à la classe le samedi matin.

Mme. Bachelet insiste aussi sur le fait que les parents aiment profiter de leur enfant le weekend, surtout quand ils rentrent tard dans la semaine.

- 2) *Serait-il possible de remettre la piscine au vendredi après-midi ?*

Mme. Michel répond que le créneau piscine sera peut-être réétudié pour l'an prochain, non pas à cause d'un passage à quatre jours, mais parce que le créneau attribué cette année semble difficile à tenir. En effet, les élèves devront être à 9 h 00 dans l'eau. Or, il y a beaucoup d'embouteillages le matin sur la route de Saint-Jean, donc il est peu probable que les élèves arrivent à l'heure.

En tout état de cause, il est très peu probable que le créneau du vendredi après-midi soit réattribué !

- 3) Il faut penser au rythme physiologique des enfants plutôt qu'à l'organisation familiale et enseignante.
De plus, retirer une matinée d'apprentissages ne serait pas bénéfique aux enfants.

Mme. Michel est complètement en accord avec cette remarque. Elle constate que les élèves sont plus attentifs et plus efficaces dans leur travail le matin, tandis qu'ils sont plus agités l'après-midi. Pour cette raison, elle souhaite conserver la semaine de quatre jours et demi.

Si c'était possible, elle souhaiterait travailler six matinées par semaine, du lundi au samedi.

M. Smadja rappelle que beaucoup de pays européens travaillent 5 jours, ce qui permet une régularité de rythme pour l'enfant, qui est levé à la même heure tous les jours. Cela est bénéfique aux apprentissages. Il confirme que l'enfant a une meilleure capacité d'attention le matin.

En réponse à une remarque d'un parent lors du sondage concernant les mauvais résultats scolaires de la France, il explique que les français ne sont pas moins bons, mais qu'en revanche, l'écart entre les bons élèves et les élèves en difficulté est plus important. Ce passage à quatre jours risque de creuser encore cet écart.

Un parent élu demande pourquoi la semaine est passée à quatre jours.

M. Smadja répond que d'une part, cela permettrait une organisation plus facile de la garde pour les parents séparés ; d'autre part, cela favorisait le tourisme du weekend pour les familles ayant des résidences secondaires notamment. Mais cela n'est pas du tout bénéfique aux enfants, qui ont des difficultés à revenir le lundi après deux jours de coupure (et parfois de rythme cassé)

- 4) Si la semaine passe à quatre jours, les activités périscolaires pourront-elles être poursuivies ?

M. Smadja répond que ce sont des choix municipaux.

Mme. Boury indique qu'il n'y aura plus le même financement et dit qu'il va d'abord falloir se préoccuper du mercredi. Il y aura un accueil possible, sauf pour les enfants de moins de quatre ans.

Pour le vote, Mme. Michel rappelle que chaque enseignant titulaire a une voix ; Mmes Le Merle et Bertrand ont donné procuration à Mmes Michel et Harang. La mairie a deux voix et les parents d'élèves ont quatre voix (seuls les titulaires votent).

Question : Etes-vous favorables au passage à quatre jours ?

Résultats du vote :

pour 9
contre 1
abstention 0

Ensuite, les membres du conseil ont donné leur avis sur les horaires possibles :

Mme. Moulin donne les **résultats du sondage en ce qui concerne les matinées de 3 h 30 :**

Pour le passage à des matinées de 3 h 30 : 66,66 %

Contre : 24,64 %

Sans avis : 8,70 %

Elle lit les remarques et questions éventuelles des parents à ce sujet :

1) Les matinées risquent d'être trop longues pour les enfants, surtout pour les maternelles. D'autre part, ils risquent d'avoir faim et d'être déconcentrés en fin de matinée.

M. Smadja explique que pour tous les enfants, il y a une petite baisse de l'attention en fin de matinée, mais aussi en début d'après-midi, même lorsqu'ils n'ont pas faim. Il serait judicieux de proposer des activités moins contraignantes en fin de matinée.

Mme. Corbillon insiste sur le fait que les enfants risquent d'avoir faim et d'être moins attentifs en fin de matinée. Elle souhaiterait, comme d'autres parents, qu'il y ait un goûter de proposé dans la matinée.

M. Smadja dit qu'il faut être très vigilant. Le problème de la collation a été évoqué dans le cadre de la lutte contre l'obésité. Il serait judicieux de ne pas manger en plein milieu de la matinée.

Une solution pourrait être de faire terminer les élèves de maternelle un quart d'heure plus tôt, de manière à ce qu'ils mangent vers 11 h 45.

Mme. Michel et Mme. Harang réagissent en disant qu'il faut les mêmes horaires d'école pour tous les enfants car ils ne mangent pas tous à la cantine. On ne peut pas faire attendre les parents en cas de fratrie (un élève en maternelle et un élève en élémentaire).

Mme. Ténart revient sur le problème de la collation : il faut aussi ne pas donner tout et n'importe quoi à manger aux enfants ;

M. Smadja dit qu'il est possible de proposer un petit déjeuner équilibré en tout début de matinée à 8 h 20, uniquement aux enfants qui le souhaitent. Cela se fait dans certaines écoles.

Plusieurs membres pensent que ce ne sera pas facile, car certains enfants qui n'ont pas faim ou qui ont déjà bien mangé vont être tentés.

Finalement, la suggestion qui est faite est de proposer aux enfants qui seraient arrivés tôt à la garderie de prendre un petit encas vers 8 h 15, dans le cadre de la garderie.

Mme. Moulin trouve que la matinée de 3 h 30 sera trop longue pour les élèves qui enchaînent avec le ludisport. Cela ferait manger les enfants vers 12 h 45, qui plus est, après une séance de sport.

M. Smadja remarque qu'après ils auront encore plus faim et mangeront mieux !

2) Ne vaut-il mieux pas une récréation l'après-midi plutôt que des matinées rallongées ?

Mme. Michel insiste sur l'importance du temps du matin dans les apprentissages. D'autre part, elle a recueilli les points de vue des enseignants de Montigny, La Vaupalière et Notre-Dame de Bondeville, communes qui fonctionnaient déjà avec des matinées rallongées : tous les avis sont positifs.

Mme. Harang demande s'il est envisageable de revenir à 3 h 00 de temps de classe le matin après un an si l'on se rend compte que cela ne fonctionne pas.

M. Smadja répond que c'est tout à fait possible.

Question : Etes-vous favorables au passage de matinées à 3 h 30 ?

1) Résultats du vote :

pour 8

contre 2

abstention 0

Mme. Moulin donne ensuite les résultats du sondage concernant la **durée de la pause du midi** :

Pour la pause de 2 h 00 : 53,62 %

Contre : 42,03 %

Sans avis : 4,35 %

Elle lit les remarques et questions éventuelles des parents à ce sujet :

1) Quand positionner les APC ?

Mme. Michel répond que les APC peuvent être positionnés sur le temps du midi, à condition qu'il y ait une pause de 2 h 00. Sinon, elles devront être effectuées l'après-midi après l'école.

Les parents demandent aux enseignantes à quel moment les APC sont le plus efficaces.

Mme. Michel répond qu'elle n'a pas d'avis sur la question, mais par contre faire les APC le midi implique qu'on se limite à des créneaux de 30 minutes. Après l'école, les créneaux peuvent être allongés. Elle explique que pour certaines activités, cela est préférable.

Mme. Harang dit que si les APC ont lieu sur le temps du midi, elle ne pourrait plus prendre les élèves de sa classe, qui seront couchés dès la fin du repas du midi.

Elle ajoute qu'il est important aussi que les enfants aient une vraie pause le midi, pendant laquelle ils n'aient pas trop de sollicitations cognitives.

2) Y aura-t-il des activités intéressantes proposées le midi si le temps de pause est de deux heures ?

Mme. Boury répond qu'il y a déjà des activités mises en place sur le temps du midi, et que ces activités seront poursuivies l'an prochain. Elle précise que les activités sont sur la base du volontariat. Il y a :

- ludisport pour les enfants de l'école élémentaire, proposé les mardis et jeudis. Environ 40 enfants en bénéficient. Si la pause est de 1 h 30, il ne sera pas possible de maintenir les deux créneaux du mardi.

M. Smadja demande combien d'heures l'intervenant est rémunéré. Mme. Boury répond qu'il est payé 3 heures. Mme. Michel dit qu'il serait donc possible qu'il vienne deux fois 1 h 30 le midi : cela maintiendrait son nombre d'heures et il n'y aurait pas de frais de transport supplémentaires pour la communauté de communes. Il est évoqué la possibilité de faire 4 créneaux de 45 minutes.

- informatique

- couture

- ludiculture : arts plastiques une fois par semaine

- jeux extérieurs pour les classes maternelles quand il fait beau

- activités en salle de sport les lundis et jeudis

Elle propose aussi de basculer le ludiculture théâtre sur le temps du midi.

Mme. Harang intervient en disant que si c'est le cas, ses élèves de petite et moyenne sections ne pourront plus bénéficier du ludiculture théâtre car le midi ils seront couchés.

- 3) *Nous craignons que 2 h 00 de pause le midi ne soit trop long. Tous les enfants n'iront pas en activité et certains resteront dans la cour (dans le froid). D'autre part, ils risquent d'arriver en classe plus énervés s'ils sont restés longtemps en récréation.*

Les parents présents et les enseignantes approuvent la remarque.

- 4) *Mme. Boury dit que s'il y a 1 h 30 de pause le midi, cela signifie une fin des cours à 16 h 00, donc un problème de garderie.*

M. Smadja demande combien d'élèves restent en garderie actuellement le soir après 16 h 30.

Mme. Boury répond qu'il y a environ 35 élèves. Mais elle craint qu'il y en ait plus à 16 h 00 et se pose la question du fonctionnement possible de la garderie à cette heure-là.

Mme. Debris évoque le fonctionnement du vendredi à 15 h 30.

M. Smadja explique que certains parents vont trouver une solution pour que leur enfant soit récupéré à 16 h 00. Mme. Ténart dit que ce n'est pas toujours possible. Elle fait une rapide estimation du surcoût en garderie à la semaine pour le créneau 16 h 00/16 h 30. Ce surcoût est finalement très faible

M. Smadja dit que s'il y a trop d'élèves qui restent à 16 h 00, il est possible de les répartir en différents lieux (préfabriqué, salle de sport, garderie) selon l'heure à laquelle ils repartent en général.

Mme. Boury explique qu'il n'y a que deux adultes pour gérer la garderie, donc il ne sera pas possible d'utiliser tous les lieux.

Mme. Michel dit que les ATSEM peuvent être réquisitionnées entre 16 h 00 et 16 h 30 sans changer leur amplitude horaire dans la journée.

Mme. Debris propose, au moins quand il ne pleut pas, que les enfants fassent une récréation entre 16 h 00 et 16 h 30, de manière à pouvoir gérer facilement le groupe et les départs échelonnés. Les enfants goûteraient après 16 h 30. En plus, cela leur ferait du bien après un après-midi sans pause.

Il peut être intéressant que la mairie ou l'association familiale réalise un sondage auprès des parents pour savoir combien d'enfants resteront à la garderie à 16 h 00.

Question : Etes-vous favorables à 1 h 30 de pause dur le temps du midi ?

- 2) Résultats du vote :

pour 8

contre 2

abstention 0

Voici donc le projet proposé :

Horaires de classe 8 h 30-12 h 00 le matin
13 h 30 – 16 h 00 l'après-midi
Les lundis, mardis, jeudis et vendredi.

Transmis à : -Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale
-Equipe éducative
-Monsieur le maire
-Mme la déléguée des affaires scolaires
-M.et Mmes les représentants de parents d'élèves élus.

Mme Michel Présidente de séance	Mme Harang Secrétaire de séance